DCI CSE Axe TGV Sud Est

Pénibilité, la direction est complètement à l'ouest !

Primes P1 et P2, droit aux CPA : attention, il y a de nombreuses erreurs !

Suite à la contre réforme des retraites de 2007, la direction avait mis en place plusieurs dispositifs afin d'accompagner le passage de 37.5 ans à 40 années de cotisation de notre régime spécial. En effet pour les métiers dit pénibles des agents au statut (58 métiers jusqu'en 2021, 81 depuis) des dispositifs d'accompagnement étaient mis en place :

⇒ **Après 20 années de service, les agents ont droit à une prime P1 de 15,59 euros par mois et une prime P2 de 25,99 euros au bout de 25 ans. Ces primes comptent pour le calcul de votre retraite.**

⇒ **Par ailleurs cela donne le droit à une CPA (Cessation Progressive d'Activité) dont certaines formules sont réservées aux métiers pénibles. Cette mesure concerne aussi bien les agents statutaires que contractuels.**

⇒ **Une majoration des repos compensateurs pour le travail de nuit, dès 50 ans pour les ADC et 55 ans pour les sédentaires. Cette mesure concerne aussi bien les agents statutaires que contractuels.**

Attention ! La direction retire des années prises en compte: les temps de formation, ainsi que le temps en maladie (sauf AT et Congé maternité). Or, les nombreuses réorganisations dans les bureaux administratifs font, qu'aujourd'hui, la boite est incapable de suivre correctement les agents, leur évolution de carrière et donc le paiement de P1/2 et les CPA formules « pénibilité ». **Le résultat de ce bordel ? De nombreux agents au statut qui remplissent les critères ne touchent toujours ni P1 ni P2.**

Une DCI nationale SUD-Rail a été posée sur le sujet en avril et la direction devait régulariser les agents. En septembre 2022, la situation n'a guère évolué, c'est pour cela que SUD-Rail a déposé une DCI sur le périmètre du CSE Axe TGV SE.

Si vous constatez au bout de 20 années d'exercice d'un métier reconnu pénible, le non paiement de la prime P1, ou que vous n'avez pas basculé sur la prime P2 au bout de 25 ans, vous devez envoyer un message au service RH, ou contacter un délégué SUD-Rail. **Par ailleurs, un agent s'occupe spécifiquement de ces erreurs.**

Nous ne pouvons que regretter que l'entreprise ne soit plus capable de régler elle-même la situation et qu'elle attende un retour de la part des agents. **Cependant comme certaines régularisations ont permis à des agents de récupérer plus de 500 euros, cela vaut la peine de vérifier.**

C2P (Compte Professionnel de Prévention) : la direction n'a (là aussi...) pas fait le job.

Avec la réforme de 2014 sur les retraites qui a fait passer le nombre d'années de cotisation de 41 à 43 ans, le gouvernement avait mis en place un dispositif pour accompagner cette régression sociale. **Ces mesures concernent exclusivement les agents contractuels**. Pour en bénéficier 6 critères ont été mis en place (travail de nuit, dans le bruit, répétitif, en hyperbare, dans des températures extrêmes et en horaires alternants). Si vous êtes exposés à 1 facteur de pénibilité, vous obtenez 4 points par an. Si vous cumulez plusieurs critères, vous obtenez 8 points.

Vous pouvez accumuler jusqu'à 100 points au cours de votre carrière. 80 points vous permettent de bénéficier de 8 trimestres de retraite anticipée, soit 2 ans. En tous cas, c'est la théorie: en pratique, la direction n'a quasiment pas alimenté les comptes des agents depuis 2014.

Pour le vérifier allez sur

https://salarie.compteprofessionnelprevention.fr/espacesalarie/#/

Il est impératif d'effectuer cette démarche si vous êtes contractuel et exercez un métier pénible, car de nombreux comptes n'ont pas été incrémentés. La direction se dit incapable de vérifier à votre place, elle n'est visiblement plus capable de savoir à quels agents elle a déclenché des points...cela prouve le niveau de désorganisation de la boite. Nous avons prévu une clause de revoyure en octobre avec la direction.

En attendant, n'hésitez pas à contacter un(e) délégué(e) SUD-Rail si vous voulez plus d'explications sur ces sujets.

Du 17 au 24 novembre 2022

DANS NOS CSE

ON VOTE Solidaires Sud Rail